DMP : COMMENT LE PRÉSENTER À VOS PATIENTS ?

DMP : LE CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE

- **Simple et pratique.** Disponible gratuitement sur Internet ou via l'application DMP, le Dossier Médical Partagé est un carnet de santé numérique qui permet à votre patient de retrouver en un seul endroit toutes ses informations de santé : traitements, résultats d'examens, personne à prévenir en cas d'urgence…
- **Utile pour sa santé.** Le DMP lui permet également de partager son historique de soins avec les professionnels de santé de son choix. En cas d'urgence ou lorsqu'il est loin de chez lui, l'accès à son DMP lui permet d'être soigné et suivi plus efficacement.
- **Sécurisé et confidentiel.** Le DMP est un service confidentiel et hautement sécurisé, dont votre patient contrôle l'accès. Seuls les professionnels de santé de son choix peuvent le consulter.

L'ASSURANCE MALADIE VOUS ACCOMPAGNE

Sur Internet : rendez-vous sur **le site dmp.fr, rubrique « FAQ »**

Par email : remplissez **le formulaire de contact** disponible **sur le site www.dmp.fr, rubrique « support »**

Par téléphone : des conseillers dédiés sont à votre disposition **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30,** au **0810 331 133** (0,06 €/min + prix appel)

ENTRE VOUS & NOUS

Retrouvez en vidéo les témoignages de professionnels de santé sur le site dmp.fr

Scannez le QR Code.

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)
MODE D'EMPLOI

LES ENJEUX DU DMP

Le Dossier Médical Partagé, ou DMP, est un service gratuit, confidentiel et hautement sécurisé qui regroupe dans un même espace toutes les informations de santé d'un patient.

Face à la complexité croissante des soins, maintenir le lien entre les différents acteurs de santé est essentiel. En simplifiant et en sécurisant la mise en ligne des informations médicales de vos patients, **le DMP favorise la coordination, la qualité et la continuité des soins entre tous les professionnels de santé,** en ville comme à l'hôpital.

Antécédents médicaux, pathologies et allergies, résultats d'examens, analyses de laboratoire, traitements… Le DMP permet notamment de réduire le risque d'interactions médicamenteuses et d'éviter la prescription d'examens ou de traitements inutiles.
Le DMP se pose ainsi comme **un outil particulièrement utile pour les personnes ayant souvent recours aux soins** comme les patients atteints d'une maladie chronique ou les femmes enceintes.

En tant qu'acteur de proximité et tiers de confiance, **votre contribution est essentielle dans le déploiement du DMP.**

LES CHIFFRES CLÉS

Plus de **1,2 million** de patients ont créé un DMP.

Objectif de **10 millions** de DMP d'ici la fin de l'année **2019.**

Rémunération d'**1 € par DMP** créé.

ENTRE VOUS & NOUS

Contactez le conseiller informatique de votre caisse d'Assurance Maladie au 0810 331 133 (0,06 €/min + prix appel)

Scannez le QR Code.

COMMENT CRÉER UN DMP ?

En tant que pharmacien(ne)s, vous avez la possibilité de créer le DMP de vos patients. Compatible avec la majorité des logiciels métiers, la création d'un DMP ne vous prendra que quelques minutes. **Une rémunération d'1 € par DMP créé est prévue** pour valoriser votre participation au déploiement national du DMP.

CRÉER UN DMP EN SEULEMENT 4 ÉTAPES

1. **Identifiez le patient** par la lecture de sa carte Vitale.

2. **Connectez-vous** via votre logiciel métier ou directement sur le site dmp.fr.

3. **Recueillez le consentement oral de votre patient** ; demandez son autorisation pour **accéder au DMP en cas d'urgence** et renseignez sa réponse (oui/non).

4. **Demandez à votre patient s'il souhaite disposer d'un compte d'accès à son DMP.** Si oui, saisissez ses coordonnées* et imprimez l'accusé de création contenant ses identifiants de connexion. Sinon, imprimez simplement l'accusé de création du DMP.

☑ Le DMP est créé. **Votre patient recevra une confirmation de la création de son DMP**, par email ou par courrier.

* adresse mail et numéro de téléphone

QUELLES INFORMATIONS CONTIENT-IL ?

Complémentaire du Dossier Pharmaceutique (DP), le Dossier Médical Partagé est le seul service qui vous permet de retrouver l'ensemble des informations médicales de votre patient :

- **l'historique des soins des 24 derniers mois,** automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie,
- **les pathologies et allergies** éventuelles,
- **les traitements médicamenteux,**
- **les comptes-rendus d'hospitalisation** et de consultation,
- **les résultats d'examens** (radios, analyses biologiques, etc.),
- **les directives anticipées pour la fin de vie** ainsi que toutes les autres informations utiles en cas de prise en charge (coordonnées des proches à prévenir, par exemple).

UN APPUI POUR L'ACCOMPAGNEMENT PHARMACEUTIQUE

Le DMP renforce les liens entre les différents acteurs de la santé et constitue un outil précieux dans le cadre de l'accompagnement pharmaceutique, notamment pour vos patients âgés polymédiqués.

ENTRE VOUS & NOUS

Retrouvez en vidéo les témoignages de professionnels de santé sur le site dmp.fr

Scannez le QR Code.